



MEDIAPART

LA LETTRE

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

13 Mars 2010 Par Erich Inciyan

1 2 3

LIRE AUSSI

- Les «déboulonneurs» antipub font du tapage jusque dans les tribunaux
- L'Etat condamné pour affichage publicitaire illégal

«*Stop au matraquage publicitaire*». Pour avoir écrit ce slogan sur les Champs-Élysées, le 26 janvier 2008, huit militants sont jugés aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de Paris. A visage découvert, ils avaient barbouillé quelques

panneaux «4 sur 3» (le standard actuel est, en France, de quatre mètres sur trois), sous les yeux des journalistes et de CRS plutôt déboulinaires.



Présents sur les bancs des prévenus, ces huit membres du **collectif des déboulonneurs** de publicité revendiquent et assument l'action. Seuls deux d'entre eux avaient été embarqués par les policiers et poursuivis par la justice. Les six autres acteurs de l'opération ont demandé à être également jugés, ce 12 mars 2010. «*Pour une fois que des gens sont heureux et enthousiastes de comparaître!*», plaide leur avocat, M^e William Bourdon. Les intéressés prônent en effet «*la désobéissance civile contre le système publicitaire*» et veulent susciter le débat sur «*la place de la publicité dans l'espace public*». Le tribunal leur donne raison... à la satisfaction visible des huit «déboulonneurs» – presque tous récidivistes, généralement condamnés à l'euro symbolique – et de la centaine de sympathisants qui sont venus assister à l'audience.

«Nous voulons interpeller les pouvoirs publics par un acte profondément politique, bien que purement symbolique, le barbouillage», commente l'un des prévenus, Nicolas Hervé, trente-deux ans, chercheur en informatique. Comme lors de la dizaine de procès déjà jugés dans toute la France, les victimes – afficheurs et groupes publicitaires – ne se sont pas constituées parties civiles. Le procureur de la République aura le soin de défendre leur cause. Les absents ont toujours tort ? «La loi (sur l'affichage publicitaire) n'est pas appliquée en France, lance Nicolas Hervé. Tout le monde le reconnaît, les élus et le gouvernement, même les afficheurs (...). Personne ne fait la police de l'affichage.»

On n'a donc pas entendu le point de vue de la société Avenir Publicité, propriétaire des panneaux des Champs-Élysées. Mais Céline Ramboz, régisseuse lumière, a pu expliquer: *«Une société d'affichage propose aujourd'hui 1.800 panneaux de 12 mètres carrés qu'elle facture 800.000 € pour une semaine à l'annonceur. Avec la promesse que le message va être vu par 1,3 million de personnes.»* Ce qui revient à *«facturer nos déplacements»*, a précisé la jeune femme, les publicitaires *«vendant une audience»* mesurée et payée par le biais des *«ODV»* (occasions de voir le message). *«Trois sociétés se partagent, en France, cet énorme gâteau»*, a ajouté Céline Ramboz.



«150 chevaux, même à l'arrêt»

Dénonçant *«une France vérolée par la pub»*, Yvan Gradis est le seul des prévenus à porter le costume-cravate. Cet écrivain quinquagénaire évoque *«58 barbouillages, devant la presse, la foule et la police»* qu'il a commis depuis le début des années 2000. *«Quand le barbouilleur montre la publicité, il ne faudrait pas que le juge regarde la bombe (de peinture)»*, a-t-il commenté.

L'un des slogans apposés sur les vitrages publicitaires des Champs-Élysées, *«50×70»*, appelle au contraire à la réflexion: le collectif réclame qu'une taille maximale de 50×70 cm soit imposée à toutes les affiches publicitaires – soit la dimension maximale autorisée à Paris pour les affiches associatives. *«Il faut en finir avec la prédation de l'espace public, notre bien commun, par la publicité»*, ajoute Yann Le Breton, 38 ans, architecte.

Citée comme témoin par les prévenus, la secrétaire d'Etat à l'écologie Chantal Jouanno n'est pas venue. La défense souhaitait l'entendre *«éclairer utilement la cour sur le contexte politique de l'affichage publicitaire»*. M^{me} Jouanno n'a-t-elle pas déclaré vouloir *«remettre la publicité à sa place»*? Son prédécesseur, Nathalie Kosciusko-Morizet,

n'a-t-elle pas souligné «l'effet dévastateur sur le paysage de la prolifération des panneaux publicitaires»? Un temps, le collectif des «déboulonneurs», créé en 2005, a même eu le sentiment d'être «reconnu par les autorités ministérielles», comme l'a dit à l'audience l'un des prévenus, Arthur Lutz, un informaticien de 29 ans.

Mais d'autres personnalités, qui ont fait le déplacement, sont intervenues sur le thème des espoirs déçus. «On est dans une impasse politique», ont témoigné le professeur Claude Got et le sénateur (Verts) Jacques Muller, cités par la défense. La publicité constitue «une arme de destruction massive» et les militants prévenus sont «un honneur pour notre société», a commenté le professeur de médecine aujourd'hui retraité.

Au passage, Claude Got a cité des publicités a priori «insupportables pour un juge» qui voit passer de nombreux dossiers de conduite en état d'ivresse. «Je n'exploiterai pas complètement les possibilités de ma voiture. Levez le pied droit et dites: "Je le jure"», proclamait l'un de ces slogans. «150 chevaux, même à l'arrêt», vantait un autre. Or, «la partie législative du code de la route indique que les voitures doivent être construites pour assurer la sécurité de tous les usagers», a rappelé le médecin.



«Decaux et consorts ont gagné»

A la barre, le sénateur Jacques Muller a suivi le cheminement du projet de loi Grenelle II du ministère de l'écologie. «Au départ, les ministres ont constaté publiquement l'existence d'une pollution publicitaire, a-t-il observé. Au final (dans le texte adopté par le Sénat et qui sera discuté à l'Assemblée nationale), on a pourtant dessaisi les préfets de leur pouvoir de police en la matière. Et on l'a réservé aux maires qui, eux, ne l'ont

jamais appliqué», a ajouté M. Muller, lui-même édile alsacien. «Il est vrai que les maires sont contraints d'équilibrer le budget de leur commune et qu'à partir du moment où un gros annonceur propose des recettes...»

Conclusions pessimistes du parlementaire Vert: non seulement *«Grenelle II ne protège pas contre l'invasion publicitaire, tout au contraire»,* mais *«Decaux et consorts ont gagné».* Alors l'élu a exprimé son *«désespoir face aux dysfonctionnements complets des rouages démocratiques».* Et, en soutien aux prévenus, son *«admiration pour des citoyens»* qui mènent *«des actions pacifiques, non violentes (...) qui sont destinées à faire évoluer la loi».*

Pour autant, les panneaux dégradés étaient-ils *«illégaux»*, interroge le président du tribunal, Olivier Géron? *«Bien sûr»*, a répondu le sénateur Muller, en pointant *«leur dimension».* La question sera débattue le 19 mars, lors de la plaidoirie et du réquisitoire.



LIRE AUSSI

- Les «déboulonneurs» antipub font du tapage jusque dans les tribunaux
- L'Etat condamné pour affichage publicitaire illégal